

États financiers de

OSTÉOPOROSE CANADA

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres d'Ostéoporose Canada

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Ostéoporose Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport de l'auditeur, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de charité, l'entité tire des produits de dons et de collecte de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- des actifs et des soldes des fonds présentés dans les états de la situation financière aux 31 mars 2023 et 2022;
- des produits tirés des particuliers et de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022;



Page 2

- des soldes des fonds, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présentés dans les états de l'évolution des soldes des fonds pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022;
- de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges présentés dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022.

Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 10 juillet 2023

OSTÉOPOROSE CANADA

État de la situation financière

31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	763 000 \$	621 494 \$
Liquidités soumises à des restrictions	153 289	310 950
Débiteurs	10 676	7 160
Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée à recouvrer	70 704	76 377
Charges payées d'avance	52 193	45 001
Placements à court terme (note 2)	200 000	200 000
	1 249 862	1 260 982
Placements à long terme (note 3)	3 094 951	3 281 082
Immobilisations (note 4)	16 349	14 331
	4 361 162 \$	4 556 395 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	160 462 \$	247 161 \$
Produits reportés	649 316	321 118
	809 778	568 279
Solde des fonds		
Fonds de programmes	521 373	704 560
Fonds de réserve	1 269 063	1 316 681
Fonds de legs	—	2 474
Fonds de recherche	1 760 948	1 964 401
	3 551 384	3 988 116
Engagements (note 8)		
	4 361 162 \$	4 556 395 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administratrice

 , administratrice

OSTÉOPOROSE CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

2023	Fonds de programmes (note 6)	Fonds de legs et de réserve	Fonds de recherche	Total
Produits				
Financement gouvernemental (note 7)	3 965 090 \$	— \$	— \$	3 965 090 \$
Particuliers	1 379 618	—	—	1 379 618
Sociétés et fondations	307 133	—	—	307 133
Placements	4 219	26 664	45 797	76 680
Autres	30 647	—	—	30 647
Gain réalisé sur la vente de placements	—	53 727	105 615	159 342
	5 686 707	80 391	151 412	5 918 510
Charges				
Éducation, mobilisation et sensibilisation	4 294 564	2 474	163 752	4 460 790
Levée de fonds	692 870	—	—	692 870
Administration et soutien	912 060	12 515	21 003	945 578
Perte latente	—	85 894	170 110	256 004
	5 899 494	100 883	354 865	6 355 242
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(212 787) \$	(20 492) \$	(203 453) \$	(436 732) \$
2022	Fonds de programmes (note 6)	Fonds de legs et de réserve	Fonds de recherche	Total
Produits				
Financement gouvernemental (note 7)	3 934 342 \$	— \$	— \$	3 934 342 \$
Particuliers	1 302 415	—	—	1 302 415
Sociétés et fondations	481 730	—	—	481 730
Placements	1 355	19 881	34 398	55 634
Autres	23 756	—	—	23 756
Gain réalisé sur la vente de placements	—	57 403	108 448	165 851
	5 743 598	77 284	142 846	5 963 728
Charges				
Éducation, mobilisation et sensibilisation	4 146 677	1 297	3 300	4 151 274
Levée de fonds	776 413	—	—	776 413
Administration et soutien	890 082	13 263	22 724	926 069
Perte latente	—	18 301	42 255	60 556
	5 813 172	32 861	68 279	5 914 312
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(69 574) \$	44 423 \$	74 567 \$	49 416 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OSTÉOPOROSE CANADA

État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

2023	Fonds d'administration				Fonds de recherche	Total
	Fonds de programmes	Fonds de réserve	Fonds de legs	Total		
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	704 560 \$	1 316 681 \$	2 474 \$	2 023 715 \$	1 964 401 \$	3 988 116 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(212 787)	(18 018)	(2 474)	(233 279)	(203 453)	(436 732)
Virement des intérêts	29 600	(29 600)	–	–	–	–
Solde des fonds à la clôture de l'exercice	521 373 \$	1 269 063 \$	– \$	1 790 436 \$	1 760 948 \$	3 551 384 \$

2022	Fonds d'administration				Fonds de recherche	Total
	Fonds de programmes	Fonds de réserve	Fonds de legs	Total		
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	774 134 \$	1 270 961 \$	3 771 \$	2 048 866 \$	1 889 834 \$	3 938 700 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(69 574)	45 720	(1 297)	(25 151)	74 567	49 416
Solde des fonds à la clôture de l'exercice	704 560 \$	1 316 681 \$	2 474 \$	2 023 715 \$	1 964 401 \$	3 988 116 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OSTÉOPOROSE CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(436 732) \$	49 416 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	13 317	10 683
Variation de la juste valeur des placements	256 004	60 556
	(167 411)	120 655
Variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation		
Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée à recouvrer	5 673	(3 434)
Débiteurs	(3 516)	43 665
Charges payées d'avance	(7 192)	(3 477)
Créditeurs et charges à payer	(86 699)	17 593
Produits reportés	328 198	(142 600)
	69 053	32 402
Activités d'investissement		
Nouvelles immobilisations	(15 335)	(12 428)
Variation des placements	(69 873)	(180 841)
	(85 208)	(193 269)
Diminution des liquidités	(16 155)	(160 867)
Liquidités à l'ouverture de l'exercice	932 444	1 093 311
Liquidités à la clôture de l'exercice	916 289 \$	932 444 \$
Les liquidités comprennent les éléments suivants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	763 000 \$	621 494 \$
Liquidités soumises à des restrictions	153 289	310 950
	916 289 \$	932 444 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Ostéoporose Canada (l'« Organisation ») a été fondée en 1982. L'Organisation a été constituée en personne morale aux termes de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée en novembre 2013 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Organisation a pour but d'éduquer, d'habiliter et d'appuyer les personnes et les communautés en matière de prévention et de traitement de l'ostéoporose. L'Organisation fournit des services aux personnes souffrant d'ostéoporose ou à risque ainsi qu'aux collectivités au moyen d'une démarche menée localement. Cette démarche étend les services de prévention et de traitement à l'échelle de la collectivité.

Ostéoporose Canada est un organisme de charité enregistré (numéro d'enregistrement à titre d'organisme de charité 895510931) auprès de l'Agence du revenu du Canada. L'Organisation est exonérée de l'impôt sur le revenu et est en mesure de délivrer des reçus de dons aux fins de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada*.

a) Comptabilité par fonds

Les activités de l'Organisation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés au moyen des quatre fonds suivants : le fonds de programmes, le fonds de recherche, le fonds de réserve et le fonds de legs.

La présentation des produits et des charges au sein du fonds de programmes reflète les principaux secteurs d'activité indiqués ci-dessous :

i) Éducation, mobilisation et sensibilisation

Ce secteur englobe l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'information, des programmes et des services qu'Ostéoporose Canada fournit à ses clients et à ses parties prenantes. Ce secteur comprend la formation du public et les programmes et services de soutien, les services à la collectivité, les services aux membres, la formation des professionnels et les relations avec les professionnels et les activités de recherche clinique et scientifique. Toutes ces activités augmentent le niveau de sensibilisation et de connaissance de la maladie du public, des personnes souffrant d'ostéoporose, des professionnels de la santé, des chercheurs et des décideurs du secteur de la santé.

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Administration et soutien

Ils représentent les services essentiels de soutien administratif et de gouvernance. Ils englobent notamment les honoraires des auditeurs externes et les frais juridiques, ainsi que toutes les autres dépenses qui ne peuvent être facilement attribuées à d'autres secteurs clés.

iii) Levée de fonds

Correspond aux efforts permanents déployés pour réunir des fonds par l'intermédiaire des partenariats avec des entreprises et avec l'industrie pharmaceutique, des fondations et des dons de particuliers (publipostage, dons en ligne et dons majeurs et planifiés) et aux dépenses connexes.

Le fonds de legs comprend le don de ressources affectées à des activités particulières qui sont précisées par le donateur.

Le fonds de recherche est un fonds affecté qui renferme des dons qui, selon le vouloir exprès des donateurs, servent à financer des activités de recherche et certains autres dons sans fins déterminées.

Le Conseil d'administration de l'Organisation a approuvé l'établissement d'un fonds de réserve afin de constituer une provision pour la gestion des imprévus liés à une insuffisance de produits ou à des charges imprévues. Le fonds de réserve doit être suffisamment provisionné pour couvrir les charges d'exploitation de base d'un semestre, c'est-à-dire celles qui ne sont pas liées à des programmes subventionnés par le gouvernement. Il est prévu qu'il faudra plusieurs exercices pour atteindre la cible de 2 000 000 \$.

b) Constatation des produits

Les apports affectés du fonds de programmes sont constatés au titre des produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés du fonds de programmes et les apports affectés du fonds de recherche sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils ont été reçus ou ils doivent être reçus, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Tous les dons commémoratifs non affectés sont pris en compte dans le fonds de programmes.

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des certificats de placement garanti échéant dans 90 jours ou moins au 31 mars 2023.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à leur juste valeur. L'Organisation a choisi de comptabiliser ses placements à leur juste valeur. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Organisation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Organisation s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif. Si des faits ou circonstances s'inversaient au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Les immobilisations sont ramenées à leur juste valeur ou à leur coût de remplacement pour refléter les dépréciations partielles lorsque la conjoncture indique que les immobilisations ne contribuent plus à la capacité de l'Organisation de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux immobilisations est inférieure à leur valeur comptable nette. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	3 ans

f) Apports de services

Un nombre substantiel de bénévoles consacre une part considérable de leur temps à l'Organisation chaque année. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur des apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

g) Affectation des charges d'exploitation

L'Organisation répartit les charges à l'état des résultats par fonction. Les salaires et avantages sociaux et les charges non directes ont été répartis en fonction du nombre de personnes employées dans une fonction.

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Aide gouvernementale

L'Organisation a soumis une demande d'aide financière dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale auxquels il est admissible. L'aide gouvernementale à l'égard des charges courantes est comptabilisée en produits au cours de l'exercice.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers de même que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements à court terme

Au 31 mars 2023, les placements à court terme étaient constitués d'un certificat de placement garanti portant intérêt au taux de 1,90 % et venant à échéance le 10 août 2023 (taux de 0,35 % et venant à échéance le 10 août 2022 en 2022).

3. Placements à long terme

	2023	2022
Trésorerie	62 893 \$	179 402 \$
Revenu fixe	1 061 374	1 045 834
Actions	1 970 684	2 055 846
	3 094 951 \$	3 281 082 \$

Les placements détenus comprennent 1 760 948 \$ (1 964 401 \$ en 2022) au titre du fonds de recherche, 1 269 063 \$ (1 316 681 \$ en 2022) au titre du fonds de réserve et 64 940 \$ (néant en 2022) au titre du fonds de programmes.

Les instruments à revenu fixe sont investis dans des fonds en gestion commune et n'ont aucun taux de rendement à l'échéance spécifique ni date d'échéance.

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Immobilisations

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	94 532 \$	78 183 \$	16 349 \$	14 331 \$
Mobilier et matériel	73 273	73 273	–	–
	167 805 \$	151 456 \$	16 349 \$	14 331 \$

5. Facilités bancaires

L'Organisation dispose d'une facilité de crédit à vue renouvelable d'un montant de 200 000 \$ auprès d'une institution financière canadienne, qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %. À la clôture de l'exercice, l'Organisation n'avait effectué aucun prélèvement aux termes de cette facilité de crédit (néant en 2022).

6. Répartition des charges

Les charges d'exploitation ont été réparties de la manière suivante dans le fonds de programmes :

				2023	2022
	Éducation, mobilisations et sensibilisation	Levée de fonds	Administration et soutien	Total	Total
Salaires et charges sociales	3 242 372 \$	189 479 \$	594 150 \$	4 026 001 \$	3 869 068 \$
Loyer	86 904	18 622	18 622	124 148	125 899
Assurances	19 210	4 116	4 116	27 442	23 819
Charges liées aux bureaux	7 036	1 508	1 508	10 052	13 860
Technologie	34 197	7 328	7 328	48 853	69 068
	3 389 719	221 053	625 724	4 236 496	4 101 714
Charges directes	904 845	471 817	286 336	1 662 998	1 711 458
	4 294 564 \$	692 870 \$	912 060 \$	5 899 494 \$	5 813 172 \$

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Subvention salariale gouvernementale

La Fondation a déposé une demande et a obtenu l'aide gouvernementale sous la forme de la subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). Le total de la SSUC et de la SUCL comptabilisé au titre du financement gouvernemental dans l'état des résultats s'élève à néant (164 617 \$ en 2022) et à néant (21 883 \$ en 2022) respectivement.

8. Engagements

L'Organisation loue les locaux qu'elle occupe en vertu d'un contrat de location-exploitation à long terme qui vient à échéance le 31 juillet 2026. Les paiements annuels minimaux exigibles au titre du contrat de location des locaux et des contrats de location de matériel s'établissent comme suit :

2024	153 265 \$
2025	153 265
2026	150 914
Par la suite	58 494
	515 938 \$

9. Risques financiers

Les placements sont exposés principalement au risque de taux d'intérêt, au risque de marché, au risque de change et au risque de liquidité. L'Organisation s'est dotée de politiques et procédures officielles qui lui permettent d'établir la composition cible de ses actifs. Les politiques de l'Organisation exigent en outre de diversifier les placements selon des catégories et fixent des plafonds de risque pour les placements individuels. Les fonds non affectés sont détenus dans des placements déterminés et dans des comptes bancaires portant intérêt. Les fonds affectés peuvent également être investis dans ces placements déterminés, sous réserve des restrictions imposées par le donateur.

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Risques financiers (suite)

a) Risque de taux d'intérêt

L'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Elle gère ce risque en étalant les échéances des titres qu'elle détient. Se reporter à la note 2 pour un complément d'information sur les placements à taux fixe.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle des placements à taux fixes et variables que négocie l'Organisation. Les fluctuations du marché exposent l'Organisation à un risque de perte. Pour atténuer ce risque, l'Organisation s'est dotée de contrôles lui permettant de surveiller les placements et de limiter ses niveaux de concentration.

c) Risque de change

L'Organisation est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. L'Organisation atténue ce risque par des contrôles qui lui permettent de surveiller et de limiter la concentration de ses titres.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Organisation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Pour gérer son risque de liquidité, l'Organisation exerce un suivi de ses flux de trésorerie actuels et futurs de manière à s'assurer de disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements.

OSTÉOPOROSE CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Couverture des dirigeants et des administrateurs

L'Organisation couvre les dépenses (y compris les frais juridiques) et les frais de jugement de ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles antérieurs, actuels ou futurs, ainsi que tout montant réellement ou raisonnablement engagé par eux relativement à toute action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions auprès de l'Organisation, pour autant qu'ils aient agi honnêtement et de bonne foi dans le but de servir l'intérêt supérieur de l'Organisation. En raison de la nature de la couverture, l'Organisation ne peut pas faire une estimation raisonnable du risque maximum auquel elle est exposée. L'Organisation a souscrit une assurance responsabilité civile à l'intention des administrateurs et des dirigeants relativement à ces dépenses.